INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 1er novembre 2022**

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DES MASKOUTAINS**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 1er novembre 2022 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Alain Jobin, maire

**CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

Monsieur Marcel Therrien est absent et excusé de son absence

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

1. **Ouverture de la séance**
Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h31.

**Résolution numéro 166-11-2022**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption procès-verbal**
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

**4. Période de questions**

**5. Communiqués et correspondances**
5.1 Infotech, logiciel municipaux – Ristourne
5.2 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante – Demande concernant le prochain budget
5.3 Cour municipal – Rapport des constats émis
5.4 Loisirs St-Barnabé-Sud - Remerciements

**6. Administration et finances**
6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 Vérificateurs financiers – Renouvellement de l'entente
6.3 Entente intermunicipale, service juridique – Résiliation – Autorisation
6.4 Réfection du rang St-Roch – Autorisation de paiement, libération de la retenue
6.5 Programme ALUS Montérégie, UPA - Offre de partenariat
6.6 Période du Temps des fêtes – Fermeture du bureau municipal
6.7 Calendrier des séances du conseil 2023 - Adoption
6.8 Sécurité publique de la MRC des Maskoutains – Rapports périodiques – Dépôt
6.9 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture, Supra local – Dépôt

**7. Sécurité publique**
7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Adoption du budget
7.3 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Nomination d'un délégué
7.4 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Nomination d'un deuxième délégué
7.5 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Nomination d'un délégué substitut
7.6 Règlement de sécurité incendie, numéro 03-2019 – Nomination d'une représentante autorisée

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.



**8. Transport routier et travaux publics**
8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées – Offre de service
8.3 Service de voirie et des cours d'eau – Nomination d'un conseiller responsable
8.4 Demande au MTQ- Structure de l'autoroute 20 – Appui à la Municipalité de Saint-Simon
8.5 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël – Déneigement des emplacements
8.6 Réfection du pavillon des loisirs – Création de plans – Attribution du contrat

**9. Hygiène du milieu**
9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
9.3 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021
9.4 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021
9.5 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Nomination d'un délégué
9.6 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Nomination d'un délégué substitut

**10. Aménagement et urbanisme**
10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un conseiller membre

**11. Loisirs et culture - Vie communautaire**
11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Service des loisirs, des sports et de la culture – Nomination d'un conseiller responsable
11.3 Journée mondiale de l'enfance – Proclamation

**12. Périodes de questions**

**13. Levée de la séance**

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Adoption des procès-verbaux**

**Résolution numéro 167-11-2022**
**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 4 octobre 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. Période de questions**
Aucune question n'a été reçue ou posée

**5. Communiqués et correspondances**
Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Infotech, logiciel municipaux – Ristourne
5.2 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante – Demande concernant le prochain budget
5.3 Cour municipal – Rapport des constats émis
5.4 Loisirs St-Barnabé-Sud - Remerciements

**6. Administration et finances**

**Résolution numéro 168-11-2022**
**6.1 Adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 29 septembre au 25 octobre 2022 avec les faits saillants suivants :



FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.



| | |
|---|---|
| **Salaires nets :** | |
| Élus | 7 755.12$ |
| Employés | 15 048.15$ |
| Autres | 4 669.93$ |
| | |
| **Dépense :** | |
| Administration | 6 583.46$ |
| Sécurité publique | 113 368.83$ |
| Transport (voirie) | 13 470.07$ |
| | |
| **Hygiène du milieu** | |
| Hygiène du milieu | 30 046.54$ |
| Eaux usées | 5 012.86$ |
| | |
| **Santé et bien-être** | $ |
| | |
| **Aménagement et urbanisme** | 2 200.19$ |
| **Loisir et culture** | 2 362.88$ |
| | |
| **Autres act. fin. Et affectations** | 579.78$ |
| **Dépense d'investissement St-Roch et Grande-Ligne** | 353.63$ |
| | |
| **Total :** | **201 451.44$** |

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 169-11-2022**
**6.2 Vérificateur financier – Renouvellement de l'entente**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel aux services d'un vérificateur afin de préparer le rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT le travail effectué par la firme Hébert Marsolais pour le rapport 2021, et la satisfaction du conseil municipal et de la directrice générale en rapport de ce travail;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçu au montant de 10 450 $ pour préparer et produire le rapport financier pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de service reçue de la firme Hébert Marsolais au montant de 10 450 $ afin de produire le rapport financier de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 170-11-2022**
**6.3 Entente intermunicipale, service juridique – Résiliation – Autorisation**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-11-376 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains du 27 novembre 2017 approuvant l'entente à intervenir entre la MRC des Maskoutains et les municipalités participantes au service juridique destiné aux municipalités de la Partie 11;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 192-11-2021 adoptée par le conseil municipal en date du 16 novembre 2021 autorisant la signature de l'Addenda 2021-1 pour l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale - Service juridique signée par la MRC des Maskoutains et les municipalités de La Présentation, de Saint-Barnabé-Sud, de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Damase, du Village de Sainte-Madeleine, de la Paroisse de

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

Sainte-Marie-Madeleine, de Saint-Jude, de Saint-Liboire, de Saint-Louis, de Saint-Marcel-de-Richelieu, de Saint-Simon et de Saint-Valérien-de-Milton en janvier, février et mars 2018;
CONSIDÉRANT que l'Addenda 2021-1 n'a pas été signé à ce jour;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains ne requiert pas des futurs candidats au poste de greffier qu'ils soient notaire ou avocat;

CONSIDÉRANT que seuls les notaires et les avocats peuvent donner des conseils juridiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que l'Entente intermunicipale - Service juridique soit résiliée;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud à résilier l'Entente intermunicipale - Service juridique, intervenue en 2018;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer tous les documents nécessaires à la résiliation de l'Entente intermunicipale - Service juridique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 171-11-2022**
**6.4 Réfection du Rang St-Roch – Autorisation de paiement, libération de la retenue**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 113-07-2021 octroyant le mandat des travaux à l'entreprise Pavages Maska Inc.;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif, certificat de paiement reçu en date du 14 octobre 2022, ainsi que l'approbation de paiement de l'ingénieur en charge du dossier;

CONSIDÉRANT la visite finale des lieux effectués par l'inspecteur municipal et son rapport positif envers le paiement final;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le paiement final, libération de la retenue, relatif aux travaux de réfection du rang St-Roch, au montant de 49 052.91 $

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 172-11-2022**
**6.5 Programme ALUS Montérégie, UPA – Offre de partenariat**

*Le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Savaria, mentionne qu'il se retire de ce point, puisqu'il est agriculteur.*

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat reçu de l'Union des producteurs agricoles concernant le programme ALUS Montérégie;

CONSIDÉRANT les possibilités et avantages ainsi que les coûts que représentent ce programme pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'adhérer au programme ALUS Montérégie, au montant de 1000$ par année pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Résolution numéro 173-11-2022**
**6.6 Période du Temps des fêtes – Fermeture du bureau municipal**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, le bureau municipal ferme durant la période du Temps des fêtes;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.



DE MODIFIER L'HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL et de procéder à la fermeture du bureau du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 174-11-2022**
**6.7 Calendrier des séances du conseil 2023 – Adoption**

CONSIDÉRANT la nécessité selon l'article 148 du Code municipal du Québec qui prévoit que les membres du conseil doivent établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe et résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023. Lesdites séances se tiendront au Centre multifonctionnel, 233, rang de Michaudville à 19h30;

10 janvier 2023
7 février 2023
7 mars 2023
4 avril 2023
2 mai 2023
6 juin 2023
4 juillet 2023
8 août 2023
5 septembre 2023
3 octobre 2023
7 novembre 2023
5 décembre 2023

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.8 Sécurité publique de la MRC des Maskoutains, rapports – Dépôt**

La directrice générale a remis aux membres du conseil les rapports périodiques d'activités de la Sûreté du Québec pour les périodes du 1er avril au 31 mai 2022 et pour celle du 1er juin au 31 juillet 2022.

**6.9 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture, Supra local – Dépôt**

La directrice générale a remis aux membres du conseil les informations reçues concernant le renouvellement de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

**Résolution numéro 175-11-2022**
**7.2 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Adoption du budget**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2023 et l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du Code municipal prévoit que le budget de la Régie doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Barnabé-Sud, adopte le budget, déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2023, tel que soumis;

QU'UNE COPIE dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'Annexe A.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.



**Résolution numéro 176-11-2022**
**7.3 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Nomination d'un délégué**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Yves Guérette à titre de conseiller délégué au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Yves Guérette, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 177-11-2022**
**7.4 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Nomination d'un deuxième délégué**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un deuxième délégué, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Alain Jobin à titre de deuxième délégué au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Alain Jobin, d'assumer les tâches reliées au titre de délégué au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 178-11-2022**
**7.5 Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Nomination d'un délégué substitut**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué substitut, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Jean-Sébastien Savaria à titre de conseiller délégué substitut au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué substitut au conseil de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.



**Résolution numéro 179-11-2022**
**7.6 Règlement de sécurité incendie, numéro 03-2019 – Nomination d'une représentante autorisée**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une représentante autorisée à titre d'autorité compétente, pour l'application du règlement de sécurité incendie, en cas d'absence du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL, nomme à titre d'autorité compétente et de représentante autorisée, pour l'application du Règlement de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, Madame Isabelle Gagnon, technicienne en prévention des incendies de l'entreprise Palladium Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

### 8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

**Résolution numéro 180-11-2022**
**8.2 Vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées – Offre de service**

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité d'effectuer une vérification de la précision du système de mesure de débit des eaux usées;

CONSIDÉRANT les vérifications et l'analyse du dossier effectués par l'inspecteur municipal et sa recommandation d'accepter l'offre reçue par l'entreprise Simo Management Inc.;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE de l'entreprise Simo Management Inc. au coût forfaitaire de 1 155 $ plus taxes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 181-11-2022**
**8.3 Service de voirie et des cours d'eau – Nomination d'un conseiller responsable**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un conseiller responsable des dossiers voiries et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

De nommer Monsieur Gabriel Lapointe à titre de conseiller délégué au service de la voirie et des cours d'eau;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023 ;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Gabriel Lapointe, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller délégué au service de la voirie et des cours d'eau;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 182-11-2022**
**8.4 Demande au MTQ – Structure de l'autoroute 20 – Appui à la Municipalité de Saint-Simon**

CONSIDÉRANT l'état actuel de la structure du viaduc de l'Autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard et l'installation des étaiements effectués en 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit que les travaux de reconstruction de ces structures seront effectués seulement vers 2030-2031;

CONSIDÉRANT le très grand nombre de véhicules qui passent sous ce viaduc chaque jour;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.



CONSIDÉRANT que la configuration actuelle des lieux entraine plusieurs désagréments pour tous les automobilistes, camionneurs, motoneigistes, motocyclistes et cyclistes, notamment la réduction de la visibilité lors du virage;

CONSIDÉRANT que cette même configuration représente un inconvénient majeur pour l'entretien de la voie publique, plus particulièrement pour le déneigement;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'APPUYER la municipalité de Saint-Simon dans sa demande au Ministère des Transports du Québec concernant sa demande de reconstruction du viaduc de l'Autoroute 20 surplombant le rang Saint-Edouard;

DE DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, de procéder aux travaux de reconstruction de la structure du viaduc de l'Autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard dans un délai plus rapide que celui prévu;

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL demande à Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports ainsi qu'à la Direction régionale de la Montérégie, que la réfection de cette route soit considérée comme étant très urgente et que les travaux de réfection soient réalisés dans les plus brefs délais;

DE DEMANDER l'appui de Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe;

QU'UNE COPIE DE CETTE RÉSOLUTION soit acheminée à toutes les parties citées dans la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 183-11-2022**
**8.5 Fermeture du bureau municipal pour les vacances de Noël – Déneigement des emplacements**

CONSIDÉRANT que le bureau municipal sera fermé pour la période des vacances de Noël, du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023, inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal sera en vacances pour cette période;

CONSIDÉRANT que durant son absence, il est nécessaire de s'assurer que les accès aux emplacements municipaux soient déneigés et déglacés;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ENGAGER, sur une entente de gré à gré, la compagnie LP Gazon à un taux horaire de 30$/ h, afin de s'assurer du déneigement des emplacements municipaux durant cette période.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution 184-11-2022**
**8.6 Réfection du pavillon des loisirs – Création de plans – Attribution du contrat**

CONSIDÉRANT le projet de procéder à la rénovation du pavillon des loisirs;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire créer un plan des travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de la part de Félix Nadon, technologue professionnel en architecture, au coût de 660 $;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ACCEPTER la proposition de Félix Nadon, technologue professionnel afin de faire concevoir les plans pour la rénovation du pavillon des loisirs, lesdits plans étant livrables pour la mi-novembre;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport**

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Le maire, Monsieur Alain Jobin, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

**Résolution numéro 185-11-2022**
**9.3 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4969-62-0473;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, est résolu:

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4969-62-0473 au montant de 23 000 $.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 186-11-2022**
**9.4 Programme de mise aux normes des installations septiques – Demande de remboursement – Règlement numéro 02-2021**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 02-2021 visant une aide financière remboursable accordé aux citoyens souhaitant s'inscrire dans le but d'effectuer les travaux de mise aux normes de leurs installations septiques;

CONSIDÉRANT l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au règlement numéro 02-2021;

CONSIDÉRANT le dossier complété et reçu par le propriétaire du matricule numéro 4968-45-2186;

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en bâtiment confirmant que le dossier est conforme et complet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, est résolu:

D'AUTORISER le remboursement des travaux effectués pour la mise aux normes de l'installation septique de la résidence identifiée par le matricule numéro 4968-45-2186 au montant de 23 000 $

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 187-11-2022**
**9.5 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Nomination d'un délégué**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Alain Jobin à titre de délégué au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Alain Jobin, d'assumer les tâches reliées au titre de délégué au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 188-11-2022**
**9.6 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Nomination d'un délégué substitut**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un délégué substitut, représentant le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès du conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE NOMMER Madame Johanne Picard à titre de déléguée substitut au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023;

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Madame Johanne Picard, d'assumer les tâches reliées au titre de déléguée substitut au conseil de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus.

**Résolution numéro 189-11-2022**
**10.2 Comité consultatif d'urbanisme – Nomination d'un délégué**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un conseiller pour agir à titre de membre auprès du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE NOMMER Monsieur Jean-Sébastien Savaria à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, d'assumer les tâches reliées au titre de conseiller membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

**Résolution numéro 190-11-2022**
**11.2 Service des loisirs, des sports et de la culture – Nomination d'un délégué**

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un conseiller pour agir à titre de responsable des dossiers de loisirs, sports et culture, de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

DE NOMMER Madame Dominique Lussier à titre de conseillère responsable au service des loisirs, des sports et de la culture de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

QUE CETTE NOMINATION entre en vigueur à partir du 1er janvier 2023

LE CONSEIL PREND ACTE de l'accord de Madame Dominique Lussier, d'assumer les tâches reliées au titre de responsable au service des loisirs, des sports et de la culture de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 191-11-2022**

**11.3 Journée mondiale de l'enfance – Proclamation**

CONSIDÉRANT que chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la Journée mondiale de l'enfance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal croient en l'importance de s'impliquer dans les valeurs familiales et le renforcement de prises de position en faveur des enfants;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

CONSIDÉRANT que c'est ensemble que nous soutiendrons le développement les tout-petits dès les premiers instants;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE PROCLAMER le 20 novembre 2022 Journée mondiale de l'enfance et encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. Sujets divers**

**13. Période de question**

**Résolution numéro 192-11-2022**

**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Johanne Picard, la séance est levée à 20h40.

**ALAIN JOBIN**
Président d'assemblée
Maire

**LINDA NORMANDEAU**
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 1er novembre 2022

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031